



Ville de Castelnaudary

Centre Communal d'Action Sociale

Castelnaudary, le 10 décembre 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU

Mercredi 10 décembre 2025

11H30

Monsieur Patrick MAUGARD, Président du CCAS, ouvre la séance.

ETAIENT PRESENTS

M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Monique CARPENTIER.

ABSENTE

Mme Jacqueline BESSET.

EXCUSE

M. Francis MUZAS.

➤ Assistaient à la séance :

M. Nicolas NAYRAL, Directeur Général des Services,
Mme Magali FRECHENGUES, Directrice des Solidarités,
M. Eric BRASSENS, Comptable.

Secrétaire de séance : Mme Zohra KUFEL.

Le procès-verbal de la séance du 08 octobre 2025 est adopté à l'unanimité.

QUESTION N°01 :

CCAS DE CASTELNAUDARY DM N°2 BP 2025 : COMPTABILISATION VENTE DU BATIMENT DE L'EHPAD LE CASTELOU

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE la décision modificative N°2 sur le budget du C.C.A.S 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°02 :

CCAS DE CASTELNAUDARY : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

AUTORISE Monsieur le Président jusqu'à l'adoption du BP 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouvert au budget 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°03 :

GROUPEMENT DE COMMANDE PERMANENT D'ELAGAGE ET D'ENTRETIEN DES ARBRES SUR LA VILLE DE CASTELNAUDARY

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

ACCEPTE le principe de constitution d'un groupement de commande permanent pour l'élagage et l'entretien des arbres.

DESIGNE comme représentant légal auprès du groupement de commande Monsieur le Président.

APPROUVE le projet de convention de groupement de commande.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commande.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°04 :

REGLEMENT INTERIEUR DES PROCEDURES ADAPTEES (MISE A JOUR JANVIER 2026)

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

APPROUVE le règlement intérieur des procédures adaptées tel que présenté ci-dessus par Le Président.

PRECISE :

- Que ce règlement, annexé à la présente délibération devra être respecté par l'ensemble des services communaux dès lors qu'ils en feront usage pour les achats de travaux, fournitures ou services.
- Que le présent règlement soit communiqué à toute personne qui en fera la demande.
- Que le présent règlement intérieur ne peut être modifié que par décision du Conseil d'Administration.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°05 :

RESIDENCE AUTONOME PIERRE ESTEVE : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

AUTORISE Monsieur le Président jusqu'à l'adoption du BP 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouvert au budget 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°06 :

CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LE CCAS ET LA COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

CREATION ET MISE EN PLACE d'un Comité Social Territorial commun aux agents du CCAS de la commune de Castelnaudary lors des élections professionnelles de 2026.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°07 :

FIXATION DES TAUX CONCERNANT LES POSSIBILITES D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

FIXE le taux de promotion à 100 % pour l'ensemble des grades représentés dans l'effectif du C.C.A.S concernant les grades de catégorie C et B, et adopte les critères d'avancement présentés en stipulant que le taux de promotion s'appliquera aux promotions des grades d'avancement devant intervenir en 2026.

FIXE un quota de promotion de 50 % concernant la catégorie A pour le cadre d'emploi des attachés territoriaux.

PRECISE que les crédits supplémentaires induits par cette décision, sont d'ores et déjà inscrits au budget de l'exercice 2026.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°08 :

MISE A JOUR DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE PERSONNEL AUPRES DE LA MAIRIE DE CASTELNAUDARY

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DONNE son accord et autorise Monsieur Le Président à signer la convention afférente.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°09 :

MISE A JOUR DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE PERSONNEL AUPRES DE LA MAIRIE DE CASTELNAUDARY

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DONNE son accord et autorise Monsieur Le Président à signer la convention afférente.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°10 :

CONVENTION AVEC LE CD 11 ET LE COLLEGE LES FONTANILLES VISANT A PERMETTRE LA RESTAURATION DES AGENTS DU CCAS AU SEIN DU COLLEGE

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

APPROUVE les termes de la convention de suivi ci-jointe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention proposée et à signer tout document afférent.

CHARGE Monsieur le Président de toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de cette convention.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°11 :

CONVENTION UNIS.CITE/CCAS 2025-2026 DANS LE CADRE DU PROGRAMME SOLIDARITE SENIORS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

AUTORISE le Président du CCAS à signer la convention entre Unis-Cité et le CCAS pour 2025-2026 dans le cadre du programme Solidarité Séniors.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°12 :

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JANVIER 2026

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

APPROUVE le tableau des emplois et effectifs au 1er janvier 2026.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

INSCRIT au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 11 heures 51.

La Secrétaire de séance,



Mme Zohra KUFEL

Publication le

04 MARS 2026